

Séance extraordinaire du 14 mars 2019

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 14 mars 2019 à 19h30 à la Mairie,
située au 1055, rue Richard à Saint-Wenceslas.**

Sont présents :

Monsieur le maire :	Réal Deschênes
Mesdames les conseillères :	Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers :	Robert Michaud Léo Boucher Léo LeBlanc
Sont absentes :	Patricia Lebel Marie-Josée Tourigny

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Monsieur Réal Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

Il est constaté que l'avis aux fins de la présente séance a été donné à chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2019-074

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée Léo Boucher
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

Réal Deschênes, maire

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 191-17
- 4.0 Adoption d'un règlement modifiant le règlement de construction numéro 193-17
- 5.0 Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 6.0 Période de questions se portant exclusivement sur les points 3-4 et 5
- 7.0 Clôture de la séance

3.0 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 191-17

Considérant qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donné à la séance extraordinaire du 25 février 2019;

Résolution
2019-075

**Sur la proposition de Léo LeBlanc
Appuyée par Robert Michaud**
Il est résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 212-19 modifiant le règlement de zonage numéro 191-17.

Réal Deschênes, maire

4.0 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 193-17

Considérant qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance extraordinaire du 25 février 2019;

**Résolution
2019-076**

**Sur la proposition de Robert Michaud
Appuyée par Léo Boucher**

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 213-19 modifiant le règlement de construction numéro 193-17.

Réal Deschênes, maire

5.0 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 27 avril 2012 et est entré en vigueur le 21 juin 2012 ;

Considérant que le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant que la MRC de Nicolet-Yamaska a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un projet de schéma révisé faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs ;

Considérant qu'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au projet de schéma révisé ;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la loi précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé afin que leur engagement à les respecter et à le réaliser ;

**Résolution
2019-077**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Léo Boucher**

Il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Wenceslas donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Nicolet-Yamaska et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

Réal Deschênes, maire

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS SE PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS 3-4 ET 5

SANS OBJET

7.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Résolution
2019-078**

L'ordre du jour étant épuisé,
**Sur la proposition de Robert Michaud
Appuyée par Léo LeBlanc**

Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h00.

Séance extraordinaire du 14 mars 2019

Réal Deschênes, maire

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélie

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Réal Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Deschênes

Carole Hélie, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Réal Deschênes, maire